



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/49

Comité syndical du Syndicat intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 JUILLET 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JUILLET 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/49 - COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER - DESIGNATION DE REPRESENTANTS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GENERAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

Créé le 27 décembre 2000, le Syndicat intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier conseille et coordonne les actions de ses membres en matière de mise en valeur, tant sur le plan culturel que touristique, de l'Aqueduc Romain du Gier mais aussi quant au développement d'activités scientifiques et de recherche afin d'améliorer les connaissances actuelles relatives à cet ouvrage.

Il contribue également à la protection, la sauvegarde, l'entretien et les restaurations de l'Aqueduc.

II - Modalités de représentation :

Actuellement régi par l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, le Syndicat est composé par plusieurs communes : Brignais, Chaponost, Mornant, Orliénas, Chabanière (pour la partie de territoire correspondant aux communes déléguées de Saint Maurice sur Dargoire et Saint Didier sur Riverie), Saint Laurent d'Agny, Sainte Foy lès Lyon, Soucieu en Jarrest, Taluyers, Saint-Chamond, Chagnon, Saint-Martin-la-Plaine et Lyon.

Chaque commune est représentée au comité syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant élus par les conseils municipaux des communes adhérentes.

Le Conseil municipal doit désigner parmi ses membres, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier.

Il est donc proposé au Conseil municipal de la Ville de Lyon de pourvoir à ces désignations.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2121-33 et L 5212-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 27 décembre 2019 ;

DELIBERE

- 1- Monsieur Sylvain GODINOT est désigné en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier.
- 2- Monsieur Nicolas HUSSON est désigné en tant que représentant suppléant pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET